

## II ETAIT UNE FOIS.....



Depuis 1948, Air France est une compagnie publique par la volonté du législateur. Dans les statuts, il était prévu que l'Etat pourrait céder au maximum 30 % du capital dont 15 % à des personnes privées. Dans de très rares occasions, l'Etat a consenti à céder quelques actions, c'est de cette façon que quelques salariés utopistes, mais vigilants, sont devenus actionnaires de la Compagnie avant 1986. Il fallait savoir consentir quelques sacrifices financiers pour conquérir un droit nouveau d'expression.

Quel était l'intérêt de cette démarche audacieuse :

- Obtenir l'information qu'une société doit à tout actionnaire
- Avoir un droit annuel d'expression en assemblée générale et en particulier pouvoir attirer l'attention de l'Etat actionnaire en lui rappelant ses obligations d'actionnaire majoritaire.

Ils étaient conscients que cela ne pourrait pas changer grand chose mais ils avaient l'ambition de se faire entendre régulièrement. Ce qu'ils firent !

En 1983, pour le cinquantenaire de la Compagnie, lors de l'assemblée générale des actionnaires, un actionnaire salarié proposa même la distribution d'actions gratuites, de façon uniforme, à tous les personnels de la compagnie. Les dirigeants de l'époque déclaraient que cela n'avait aucun intérêt.

En mars 1986, une menace se profilait : la possible privatisation de la Compagnie. Certains actionnaires salariés posèrent un postulat : l'entreprise devait rester majoritairement publique compte tenu de son rôle dans l'économie nationale au service du public.

Dès lors, quelques-uns de ces salariés actionnaires se regroupèrent en créant une association de défense des actionnaires salariés et retraités de la compagnie nationale Air France. L'assemblée générale constitutive se tint dans un petit café, au pied du siège de la compagnie qui était alors au Square Max Hymans à Paris.

Ce café fut le lieu de rencontre des adhérents pendant plusieurs années, où ils purent préparer consciencieusement les Assemblées Générales des Actionnaires.

Et l'histoire se poursuit sous une autre forme mais dans le même esprit !

[Retour en haut de la page](#)